

On établit l'unité de la représentation en divisant par soixante-cinq—nombre des députés que Québec a le droit d'avoir—la population de cette province, et le résultat donne l'unité pour le reste du Dominion.

Supposons que l'accroissement de la population dans Québec fasse monter l'unité à 40,000. Cette unité servant de diviseur à vingt millions d'âmes, donnerait à la Chambre des communes 500 députés. Où les mettrions-nous? Il n'y a pas dans Ottawa un édifice assez vaste pour les contenir, si ce n'est un patinoir ou une immense salle de théâtre ou autre. Et dans cette Chambre-ci le nombre des membres du parlement serait augmenté. Je serais heureux que M. Borden lui-même s'occupât de cette question et décidât de faire réduire le nombre des représentants. Le peuple du Canada aujourd'hui paie, pour les membres du parlement et le Gouverneur général quinze sous par tête de la population ou soixante-quinze sous par famille. Aux Etats-Unis l'unité de la représentation est d'environ 150, et pour chaque sénateur d'environ un million. Le peuple paie, pour les deux Chambres et le traitement du président, cinq sous par tête. Le Canada pour l'indemnité aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes, paie trois fois plus que ne paient les Etats-Unis pour les membres des deux Chambres et le président. En face de pareils faits, le gouvernement, au lieu d'augmenter la représentation dans cette Chambre, devrait prendre des mesures pour réduire le nombre des sénateurs. J'aimerais à voir l'Ouest pleinement représenté, mais je voudrais aussi une réduction générale des membres du parlement

Une autre chose dont je veux parler est le projet relatif à l'emploi de l'argent destiné à l'amélioration des routes publiques. C'est un projet très louable. Je crois que ce serait faire bénéficier le Dominion que de consacrer une partie de notre excédent à améliorer les routes publiques; mais d'une manière différente de celle qui est proposée. L'année dernière le gouvernement, lorsque le projet fut connu, expliqua comment la chose devait être faite et déclara nettement que l'argent devrait être employé "per capita" et avec l'appui des autorités locales, qui

devaient être priées de s'unir au ministre des Travaux publics pour l'exécution du projet. Nous étions passablement bien disposés à accepter ces conditions; mais le bill, lorsqu'il fut déposé, tendait à confier entièrement l'emploi de l'argent au ministre des Travaux publics du Canada. Si l'argent devait être dépensé de cette manière, nous verrions deux, peut-être trois catégories de constructeurs de chemins au Canada.

Qui s'occupera de ces chemins après qu'ils seront construits? Sera-ce le Dominion, ou les municipalités ou les gouvernements provinciaux? Si un accident avait lieu par suite de la destruction d'un pont sur l'un de ces chemins fédéraux, qui serait responsable des dommages? Serait-ce le comté où l'accident aurait eu lieu? Il n'en serait pas responsable. Il n'avait pas construit le pont et il ne le contrôlait pas. Serait-ce la province? Elle n'a rien à y voir. Elle n'a pas été consultée au sujet de la construction du chemin et naturellement elle prétendrait qu'elle ne peut être tenue responsable de l'accident. Le Dominion devra-t-il assumer cette responsabilité? Sans doute tous les ans des améliorations seront nécessaires. A sept milles de la ville où je demeure, pas moins de six ou sept ponts ont été balayés par la débâcle, les uns sur les chemins de la campagne et les autres sur les chemins de la municipalité. Or, si ces chemins étaient sous le contrôle du Dominion, comme ils auraient été construits par le pays, celui-ci serait obligé de faire reconstruire ces ponts. Qui va faire tout cela? Ne vaudrait-il pas mieux remettre l'argent aux provinces, qui le distribueront "per capita", et leur laisser employer cet argent le mieux qu'elles jugeraient à propos de le faire, dans l'intérêt et pour l'utilité du peuple et de les tenir responsables des réparations nécessaires. J'ai remarqué que le premier ministre, dans ses observations au sujet de l'attitude que le Sénat a tenue au sujet de ce bill, a dit qu'il espérait que le Sénat ne rejeterait pas le bill en question à cette session-ci. Il aurait mieux valu que le premier ministre n'eût pas prononcé ces paroles. Le Sénat ne désire nullement qu'une injustice soit commise au sujet d'aucun bill qui nous est soumis, et je crois qu'avec toute la sagesse qui le distingue—et